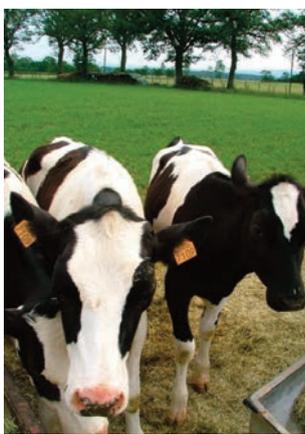


N° 2019 - AR01

Janvier 2019

AGRESTE Centre-Val de Loire

Analyses et résultats



Les pratiques d'élevage en 2015

LA SANTÉ DES ÉLEVAGES

EN
CENTRE-VAL DE LOIRE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Un travail de tous les instants pour les éleveurs

Prévention des contaminations extérieures, mesures d'hygiène, vaccination préventive et, si besoin, traitements antibiotiques ou alternatifs, mobilisent les éleveurs plus d'une heure et demie chaque jour.

Le parage est systématique chez les chèvres, et préventif pour les $\frac{3}{4}$ des élevages, alors qu'il n'est pratiqué qu'en cas de problèmes sur les bovins. La moitié des élevages caprins écornent de manière systématique et précoce afin d'éviter toute blessure. Les élevages de volailles du Centre-Val de Loire ont des marges de progrès sur la prévention des contaminations extérieures, notamment concernant le matériel et les véhicules, alors qu'ils sont plutôt en pointe sur les équipements de prévention des contaminations par des visiteurs extérieurs à l'exploitation. La désinfection des bâtiments de bovins et ovins est peu courante et les litières moins fréquemment curées qu'au niveau national. Les antibiotiques sont uniquement réservés aux animaux malades. $\frac{3}{4}$ des élevages de volailles et $\frac{2}{3}$ des élevages bovins sont vaccinés. Ovins et caprins le sont moins souvent. Homéopathie et phytothérapie sont également utilisées, même en dehors des élevages bio.

Surveillance et soin

Une activité quotidienne



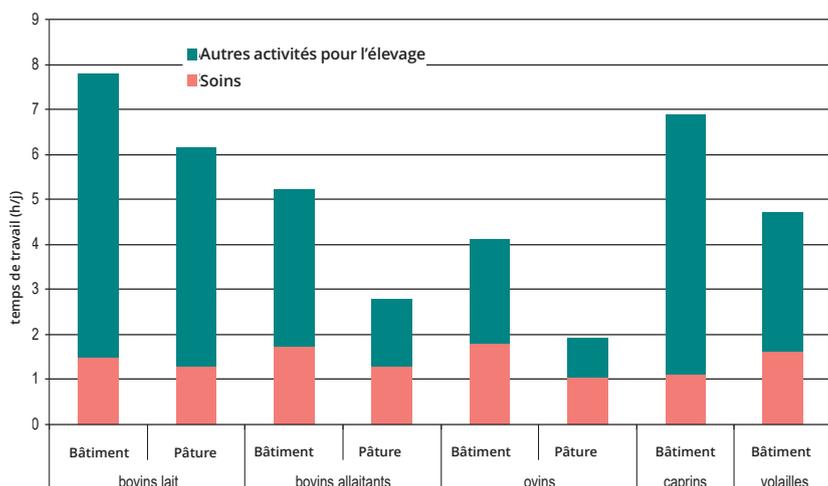
L'éleveur consacre du temps aux soins et à la surveillance du troupeau

Dans la région, l'éleveur surveille et soigne ses **bovins** 1h42 par jour, soit un tiers du temps qu'il consacre à l'atelier d'élevage. Les élevages laitiers requièrent entre une heure pour les petits à un peu plus de 2 heures pour les plus grands. Le temps nécessaire est moindre en pâture (1h17). 62 % des éleveurs se chargent seuls de surveiller et prodiguer les soins, deux personnes interviennent dans un tiers des élevages.

Les éleveurs d'**ovins** et de **caprins** surveillent et soignent respectivement en moyenne 1h48 et un peu plus d'une heure. Les $\frac{3}{4}$ des éleveurs ovins assument seul cette tâche, contre 63 % des éleveurs caprins. Les soins des ovins au pâturage se limitent à une heure par jour.

Le temps moyen de surveillance et de soins des **volailles** est estimé à 1h38, soit 37 % du temps total dédié à l'élevage. Une seule personne assume dans $\frac{3}{4}$ des élevages, deux personnes dans 22 % et trois personnes ou plus pour les autres.

Répartition du temps quotidien passé sur l'atelier d'élevage



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Une surveillance accrue en bâtiment

La quasi-totalité des animaux **en bâtiments** est visitée plusieurs fois par jour (97 à 99 % selon l'espèce) : l'éleveur qui doit les nourrir est à proximité. **Au pâturage**, 82 % des élevages caprins sont surveillés plusieurs fois par jour, contre 45 % en ovins et 37 % en bovins. Les troupeaux en pâture sont néanmoins très régulièrement surveillés : seuls 10 % des élevages bovins et 4 % en ovins et caprins ne sont pas visités chaque jour.

Atténuation de douleur des animaux

■ Le pied des herbivores

Le pied des herbivores nécessite une attention particulière. L'absence de soin des ongles peut entraîner le développement de bactéries et l'apparition de boiteries. La douleur diminue le potentiel laitier et reproducteur des animaux infectés. Les bactéries responsables du piétin étant anaérobies, le pied des herbivores doit être le plus possible au contact de l'air. Le parage permet de nettoyer les ongles et de les ramener à des dimensions normales lorsque la corne n'est pas usée de manière régulière.

Le parage : systématique pour les chèvres, en cas de problème chez les bovins

Les ongles des **chèvres**, qui sortent peu et vivent le plus souvent en aire paillée, nécessitent une vigilance accrue. Le parage est systématique (99 % des élevages) et pratiqué préventivement dans $\frac{3}{4}$ des

troupeaux. Les troupeaux régionaux l'effectuent une (72 %) à deux fois (26 %) par an.

Les onglons des **ovins** sont également parés, afin d'entretenir le pied et limiter les risques de boiterie et de piétin. Le parage est moins systématique en ovins qu'en caprins : 84 % des troupeaux ovins sont parés, dont les $\frac{2}{3}$ de manière préventive et pour la plupart une seule fois dans l'année. 45 % des élevages ovins sont parés de manière préventive sur tous les animaux, une part plus élevée que le niveau national (37 %).

Des bovins mâles rarement castrés

La plupart des bovins mâles de la région étant destinée au marché italien de brouards pour les races à viande, ou à

l'abattoir pour les mâles laitiers, la castration est peu courante : 5 % des élevages la pratiquent, sur un tiers des mâles, à un âge plutôt avancé ($\frac{2}{3}$ des élevages concernés procèdent à la castration après 100 jours). La pince Burdizzo est la plus

L'écornage, plus systématique et plus tôt chez les chèvres que chez les bovins

L'écornage limite les risques de blessures pour les animaux qui se coinceraient la corne dans le cornadis ou se porteraient des coups entre eux. Cette pratique est plus courante chez les caprins que chez les bovins. En effet, la moitié des élevages

caprins écorne la totalité de leur troupeau, contre seulement 23 % des élevages bovins. Seuls 15 % des élevages caprins ne sont pas du tout écornés, contre 35 % des élevages bovins. De plus, l'écornage des caprins est plus précoce : un quart de ces écornages ont lieu dans les 10 premiers jours de vie les autres ont lieu dans les trois premiers mois. Seuls 13 % des troupeaux bovins écornés le sont avant 10 jours, la grande majorité le pratique entre 10 jours et trois mois (59 %) et un quart des élevages écorne les animaux après un

Les problèmes liés aux ongles des **bovins** sont moins courants et le parage est plutôt pratiqué quand les problèmes surviennent. Une grosse moitié des élevages bovins régionaux est parée (56 %), une part proche du niveau national. Mais le parage est davantage curatif que préventif (17 % en préventif au niveau régional, contre 37 % au niveau national) et ne concerne souvent qu'une sélection d'animaux : rares sont les élevages bovins régionaux qui parent tous les animaux de manière préventive (1,4 %). Les élevages bovins laitiers sont plus souvent parés que les élevages de bovins viande (68 % contre 54 %, respectivement) : les vaches laitières, plus souvent en stabulation, dans des aires paillées, usent moins les sabots, et vivent dans des conditions plus humides que les prairies et donc plus propices aux maladies.

couramment employée et plus de la moitié des élevages procèdent à la désinfection à la suite de cette opération. Probablement moins habitués à ces interventions, 55 % des élevages pratiquant la castration ont recours à un vétérinaire, alors que seulement un tiers des élevages nationaux les mobilisent.

an. Les éleveurs bovins attendent que les cornes posent problème avant d'intervenir.

Comme l'écornage est pratiqué tôt, les cornes des chevreaux et chevrettes sont cautérisées au fer électrique ou à gaz. Pour les bovins, la cautérisation est également courante (47 %), mais la pâte caustique (22 %) est aussi utilisée, comme l'écorneuse pneumatique (20 %) et la scie fil (6 %), ces deux derniers instruments étant plutôt réservés aux animaux les plus âgés.

Très majoritairement, c'est le chef d'exploitation qui procède à l'écornage. Dans de plus rares cas, un technicien intervient, voire un vétérinaire. Le recours aux analgésiques est assez peu développé, en particulier quand les écornages sont réalisés tôt dans la vie de l'animal. Mais plus de la moitié des élevages choisissant l'écorneuse pneumatique en utilise systématiquement.

Prévenir les contaminations



Contaminations extérieures : des progrès possibles

Matériels et volailles

3 % des élevages désinfectent systématiquement, camions et autres véhicules qui pénètrent sur le site contre 12 % au niveau national, avec des régions en pointe sur le sujet : 38 % des élevages de volailles occitans et 29 % des élevages de Nouvelle Aquitaine. La valeur ajoutée des productions avicoles du Sud-Ouest, orientées vers le foie gras, et les

épidémies de grippe ont contraint ces régions à renforcer leur vigilance. En Centre-Val de Loire, 89 % des élevages ne désinfectent jamais les véhicules extérieurs. De même, la désinfection du matériel après usage et la mise en œuvre de précautions particulières lors de l'introduction de matériel dans le bâtiment sont moins courantes en Centre-Val de Loire qu'au niveau national

Les visiteurs

Les visiteurs extérieurs sont également une source de contamination potentielle.

Dans les élevages herbivores, on dispose moins souvent de sur-chaussures, de pédiluve, de robinet pour se laver les mains que dans les élevages granivores. En Centre-Val de Loire, près de la moitié des élevages bovins dispose de robinet avec savon pour les visiteurs, un peu plus d'un quart des élevages ovins et plus du tiers des élevages caprins. 20 % des élevages bovins et caprins sont équipés d'un pédiluve, contre 7 % des élevages ovins.

Les responsables d'élevages avicoles régionaux sont bien plus attentifs à la biosécurité lors de l'accueil de visiteurs qu'ils ne le sont pour les véhicules et matériels extérieurs : 95 % disposent de sur-chaussures, presque autant de sur-cotes, les $\frac{3}{4}$ ont un pédiluve et 84 % équipent les extérieurs

de charlottes. Ce niveau d'équipement place la région dans le peloton de tête.

Afin de limiter l'introduction de pathogènes extérieurs dans les bâtiments des volailles, des sas équipent la quasi-totalité des exploitations avicoles. 84 % de ces sas disposent d'un pédiluve, 90 % d'un lavabo, 83 % de produits désinfectants et 78 % d'essuie-mains jetable. Les douches restent rares (4 %). Seulement un peu plus de la moitié des éleveurs se change entre l'extérieur et le bâtiment d'élevage, alors que $\frac{3}{4}$ des éleveurs au niveau national ont pris cette habitude. Deux tiers des éleveurs qui se changent enlèvent chaussures et cote, un taux légèrement moins élevé que la moyenne.

Quelle que soit le type d'élevage, la présence d'équipements augmente avec la taille des élevages.

Les animaux

Parmi les élevages herbivores en Centre-Val de Loire, les élevages bovins sont les

plus en contact avec d'autres troupeaux, en particulier les bovins allaitants qui ne sont séparés des autres élevages que par des barbelés ou des clôtures électriques. Le contact muflé à muflé favorise la transmission de maladie. A l'inverse, les chèvres ne croisent que très rarement leurs voisines des élevages alentour : elles sont en effet plus rarement mises à la pâture que les autres espèces.

période d'incubation ou porteur sain, induit toujours un risque sanitaire.

Les élevages herbivores régionaux introduisent plus régulièrement des animaux venant d'autres élevages : près des deux tiers des élevages bovins comme ovins, contre à peine la moitié dans l'Hexagone. 47 % des élevages caprins introduisent des animaux, contre 40 % au niveau national. Parce que son microbisme est différent de celui de l'élevage d'accueil, l'animal nouvellement introduit, qu'il soit en

Quelle que soit l'espèce et la région, la quarantaine, une mesure efficace pour limiter le risque de contamination, est plus développée s'agissant des mâles reproducteurs. Elle est particulièrement courante en Centre-Val de Loire : 83 % des élevages bovins, 65 % des ovins et la moitié des cheptels caprins y ont recours (contre respectivement une moyenne nationale à 58 %, 46 % et 40 %). En revanche, la quarantaine est nettement moins pratiquée lors de l'introduction de femelles : à peine un quart lors d'introduction de génisses, moins d' $\frac{1}{5}$ ^{ème} des chevrettes, 11 % des agnelles, y sont soumis, contre une moyenne nationale respectivement à 36 %, 23 % et 23 %. De plus, les durées moyennes de quarantaine observées en Centre-Val de Loire sont parmi les plus courtes de France.

En **volailles**, la quarantaine n'est pas pratiquée puisque les poussins sont tous introduits au même moment dans le bâtiment. Cependant, dans les premiers jours de vie, une surveillance accrue peut être pratiquée pour s'assurer du bon état sanitaire de la bande introduite. 42 % des élevages régionaux réalisent systématiquement des contrôles en vue de détecter des éléments pathogènes lors de l'introduction

d'un nouveau lot (56 % moyenne nationale), mais près d'un tiers ne le font pas (¼ au niveau national). La surveillance est visuelle et bactériologique pour 60 % des élevages la pratiquant, uniquement bactériologique pour un quart et visuelle pour les 15 % restant (45 %, 39 % et 15 % respectivement au niveau national).

Parer aux contaminations au sein de l'exploitation

L'eau du robinet privilégiée dans les bâtiments régionaux

En Centre-Val de Loire, le recours à des ressources autonomes (puits ou source) est limité dans les **bâtiments** : ⅓ des élevages bovins y ont recours, 28 % des élevages ovins, 10 % des caprins et 14 % des élevages de volailles. À contrario, le réseau alimente beaucoup plus les bâtiments de la région que la moyenne nationale : près des ¾ des bâtiments de bovins et d'ovins y sont reliés, et autour de 90 % des bâtiments de caprins et de volailles y ont également accès. Les sources

d'alimentation des bâtiments peuvent être mixtes, le réseau palliant alors un déficit d'alimentation de la ressource propre. Dans les **pâtures**, l'utilisation de ressources autonomes est majoritaire. ¾ des élevages bovins en disposent, mais près de 60 % utilisent également l'eau du réseau pour abreuver les bovins au pré. Pour les ovins, la proportion d'exploitations ayant des ressources propres et celles ayant accès au réseau dans les prés est la même : 59 % des élevages.

Origine de l'eau d'abreuvement des élevages, en bâtiment et en pâture

		Origine de l'eau d'abreuvement dans les bâtiments		Origine de l'eau d'abreuvement en pâture	
		Ressources propres	Réseau	Ressources propres	Réseau
Bovins	Centre-Val de Loire	34 %	72 %	76 %	59 %
	France	47 %	64 %	73 %	47 %
Ovins	Centre-Val de Loire	28 %	72 %	59 %	59 %
	France	38 %	69 %	67 %	39 %
Caprins	Centre-Val de Loire	10 %	92 %	7 %	21 %
	France	29 %	76 %	21 %	20 %
Volailles	Centre-Val de Loire	14 %	88 %	0 %	0 %
	France	41 %	67 %	0 %	0 %

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

L'utilisation d'eau issue de ressource autonome augmente le risque de contamination du troupeau. Des analyses bactériologiques ou physico-chimiques peuvent être effectuées afin de s'assurer de la qualité ou procéder à un éventuel traitement. Les exploitants de bovins et ovins de la région y ont moins recours qu'au niveau national. 16 % des exploitations bovines font effectuer une analyse bactériologique et 13 % une analyse physico-chimique, contre respectivement 45 % et 36 % au niveau national. Cependant, les exploitations bovines n'utilisant que des ressources propres, c'est-à-dire sans raccordement au réseau dans le bâtiment ou en pâture, ont davantage recours aux analyses : 38 % d'entre elles pro-

cèdent à des analyses bactériologiques et 32 % à des analyses physico-chimiques. Les exploitations ovines régionales n'analysent l'eau que très rarement, quelle que soit la provenance. Ces analyses sont souvent plus anciennes que le niveau moyen national : 36 % les ont effectuées dans l'année (71 % au niveau national), 47 % dans les 5 années précédentes (21 % France entière) et 13 % datent d'avant 2009, contre 6 % en moyenne. La plupart des éleveurs d'herbivores ne traite pas l'eau (97 %). En cas de traitement, le chef d'exploitation le réalise, un prestataire extérieur intervient très rarement. Malgré les risques encourus lors de la manipulation des produits de désinfection, le chef d'exploitation se protège peu.

Part des exploitations pratiquant des analyses de l'eau d'abreuvement

		Pour ceux qui n'ont pas accès au réseau			
		Réalisation d'une analyse bactériologique de l'eau	Réalisation d'une analyse physico-chimique de l'eau	Réalisation d'une analyse bactériologique de l'eau	Réalisation d'une analyse physico-chimique de l'eau
Bovins	Centre-Val de Loire	16 %	13 %	38 %	32 %
	France	45 %	36 %	70 %	58 %
Ovins	Centre-Val de Loire	8 %	5 %	10 %	5 %
	France	23 %	16 %	36 %	26 %
Caprins	Centre-Val de Loire	46 %	37 %	68 %	55 %
	France	56 %	41 %	70 %	52 %
Volailles	Centre-Val de Loire	100 %	90 %	99 %	90 %
	France	97 %	88 %	97 %	88 %

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Hygiène en cas de mortalité des volailles

Des précautions sont nécessaires pour gérer la mortalité au sein des bandes de volailles. 95 % des éleveurs utilisent des gants lorsqu'ils retirent les cadavres et 16 % portent un masque. 85 % des élevages stockent les cadavres dans un lieu prévu à cet effet, contre seulement

deux tiers en moyenne nationale. 90 % de ces lieux de stockage sont des congélateurs. Un circuit de circulation spécifique pour le camion d'enlèvement est prévue dans près de 60 % des élevages de volailles, en Centre-Val de Loire comme en France.

Bovins et ovins, des bâtiments peu désinfectés

En Centre-Val de Loire, à peine une exploitation **bovine** sur cinq désinfecte tous ses bâtiments, contre plus du quart nationalement. Aucun bâtiment n'est désinfecté dans 70 % des exploitations bovines, contre 53 % en France. Un quart des bâtiments de bovins est désinfecté, taux inférieur à celui constaté au niveau national (35 %). Les vaches laitières sont le plus souvent regroupées dans l'aire d'exercice ou mises dans les prés proches au moment des désinfections tandis que les éleveurs allaitants profitent en grande majorité de la période de pâturage pour procéder aux désinfections.

En **ovins**, les désinfections de bâtiment sont légèrement plus courantes, même si elles demeurent sous la moyenne nationale : près de 60 % des exploitations ne désinfectent aucun bâtiment et 40 % les désinfectent tous. Les périodes de pâturage et celles sans agneaux et agnelles sont privilégiées.

Les bâtiments des **caprins** sont nettement plus désinfectés et sont dans la moyenne : près de la moitié des exploitations

désinfecte tous les bâtiments, et seuls 39 % n'en désinfectent aucun. Les caprins sont déplacés dans le bâtiment (couloir ou autre) ou placés dans un autre bâtiment ou dans une pâture proche au moment de la désinfection.

En revanche, la totalité des bâtiments **avicoles** est désinfectée, lors du vide sanitaire entre chaque bande, en Centre-Val de Loire comme dans l'ensemble des exploitations du territoire français. L'espèce est sensible aux maladies et aux conditions d'élevage.

La moitié des élevages bovins ayant des bâtiments utilise des produits pour éliminer ou repousser des nuisibles, contre 34 % des élevages ovins et près des trois quarts de ceux qui accueillent des caprins. La plupart des traitements concernent l'utilisation de raticides pour les élevages bovins (85 %) et ovins (87 %), alors que les produits insecticides et acaricides concernent la moitié des traitements pour les élevages caprins, l'autre moitié étant également des raticides. Les insecticides sont fréquents dans les exploitations caprines, contre les mouches et chez les élevages avicoles, contre les poux rouges, mouches et ténébrions.

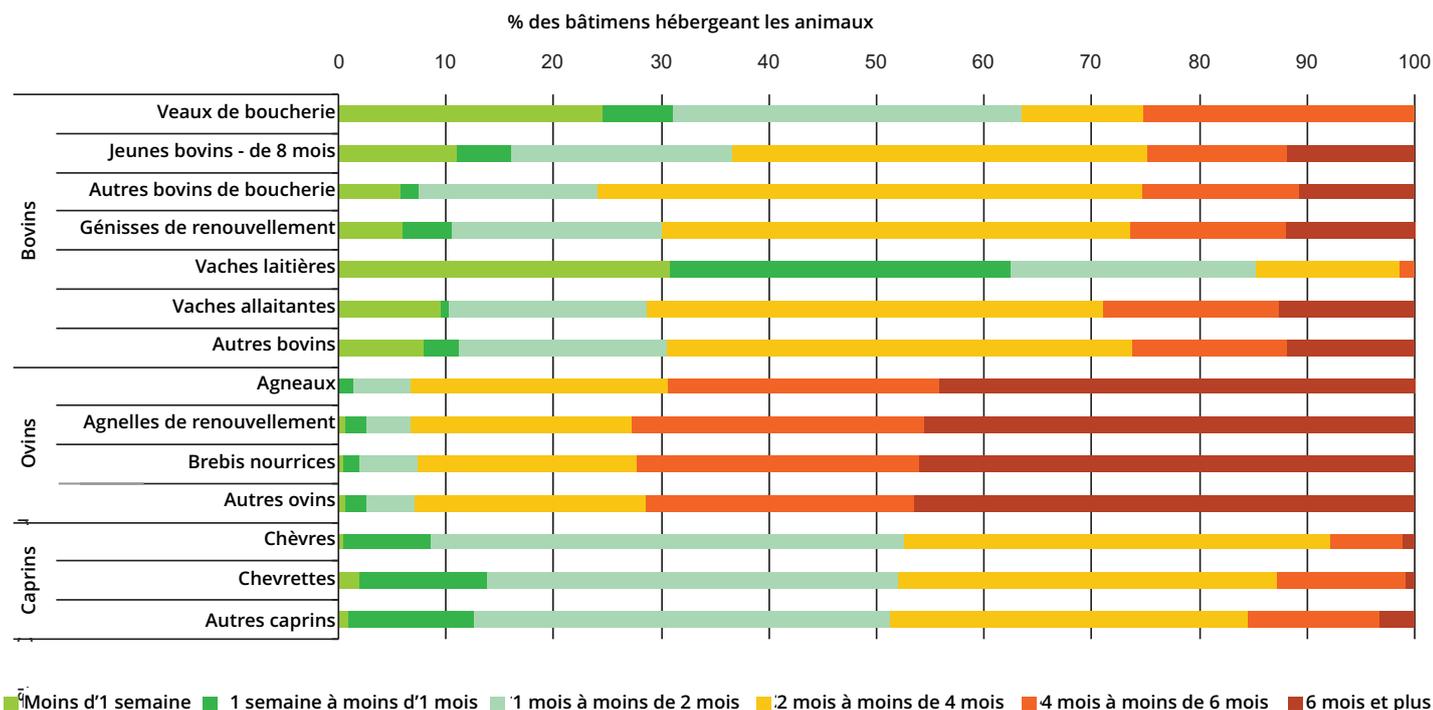
Les producteurs de lait curent plus fréquemment les aires paillées

Le curage de l'aire paillée est un facteur important dans la prévention des maladies, notamment des mammites dans les élevages bovins laitiers. Ainsi, les bâtiments accueillant des vaches laitières

sont curés beaucoup plus fréquemment que ceux des vaches allaitantes. 1/3 des bâtiments de vaches laitières sont curés au moins une fois par semaine, et un autre tiers entre

une semaine et un mois, tandis que la pratique la plus courante en bovins viande est un curage tous les 2 à 4 mois. Les étables des chèvres sont curées plus régulièrement que celles des ovins viande. Plus de la moitié des bâtiments des caprins est curée au moins une fois tous les 2 mois, alors que le curage se fait au bout de 6 mois ou plus pour près de la moitié des bâtiments ovins.

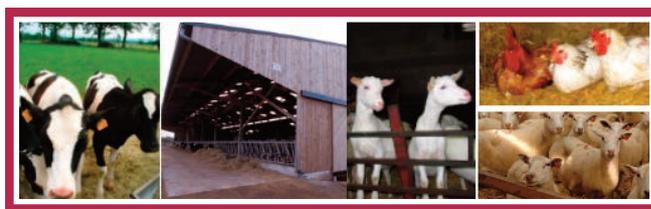
Fréquence d'évacuation des effluents des bâtiments abritant des herbivores



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Gestion des maladies

La prévention

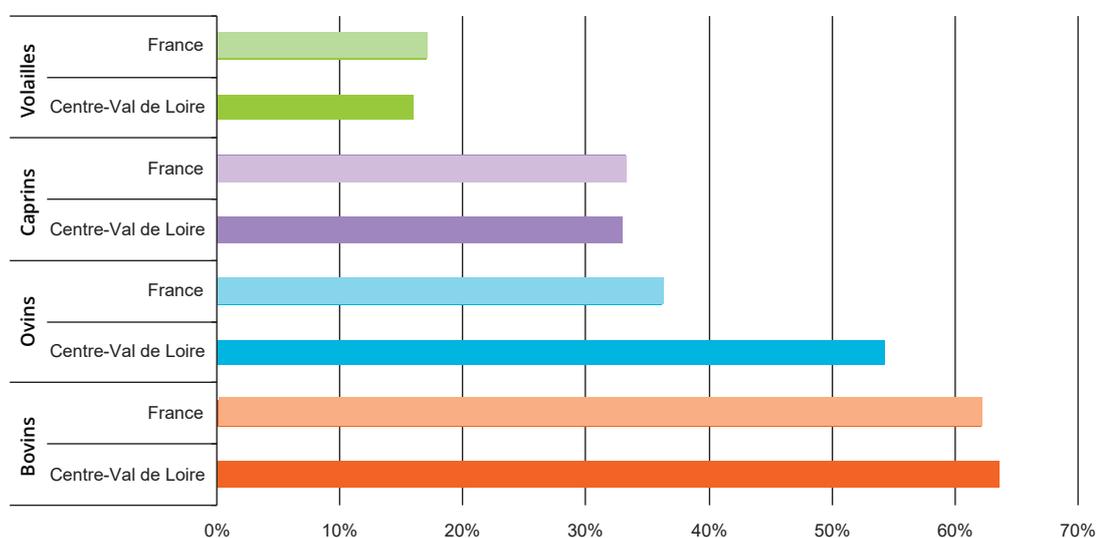


Mise à l'écart des animaux malades

La présence d'espace dédié aux animaux malades permet de limiter les risques de propagation des maladies au sein du cheptel. Cet aménagement est plus fréquent en élevages bovins que dans les autres élevages. Ainsi, en Centre-Val de Loire, près des deux tiers des élevages bovins en disposent. Un peu plus de la moitié des

élevages ovins et un tiers des élevages caprins isolent les animaux malades dans un espace prévu à cet effet. Cette pratique, beaucoup moins courante en volailles, ne concerne que 16 % des élevages. Le Centre-Val de Loire se situe dans la moyenne française sur l'ensemble des élevages, sauf pour les ovins pour lesquels la pratique est plus courante.

Part des exploitations disposant d'un espace dédié aux animaux malades



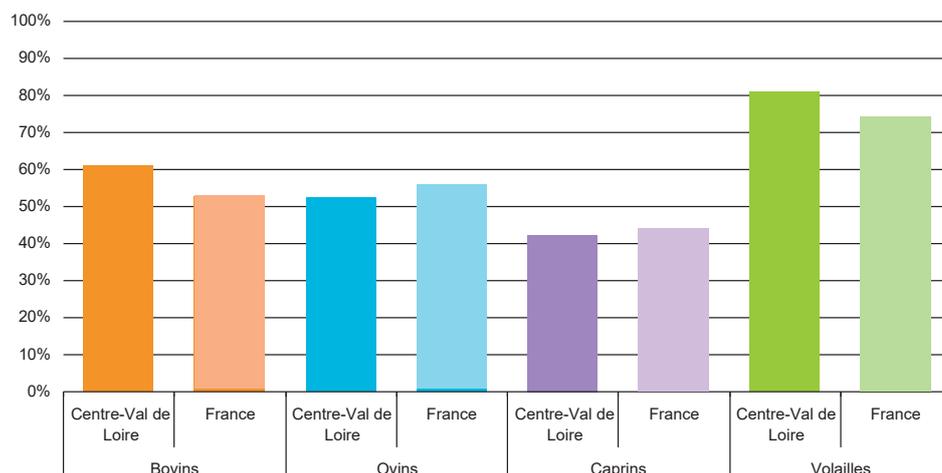
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Stratégies de vaccination

Les vaccins sont utilisés dans 6 exploitations bovines sur 10, contre la moitié des élevages ovins et 42 % des élevages caprins, des valeurs proches de la moyenne nationale. En volailles, la vaccination

est plus courante que la moyenne nationale : trois quarts des élevages y ont recours de manière systématique et seuls 19 % des exploitations avicoles n'y ont jamais recours (26 % en moyenne française).

Part des exploitations ayant recours à la vaccination



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

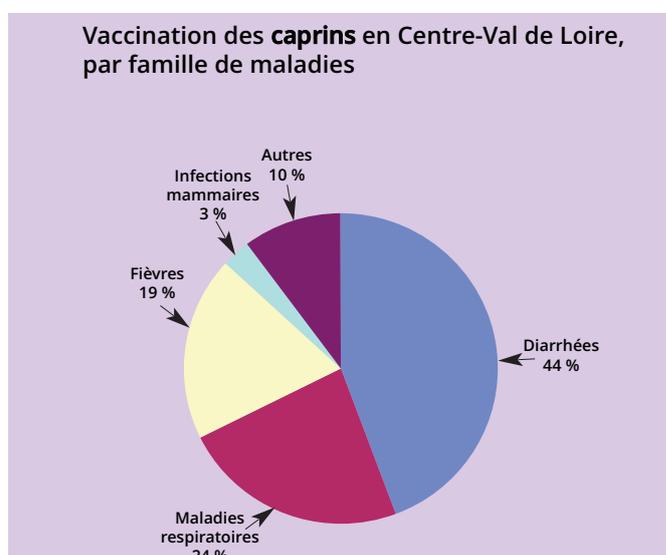
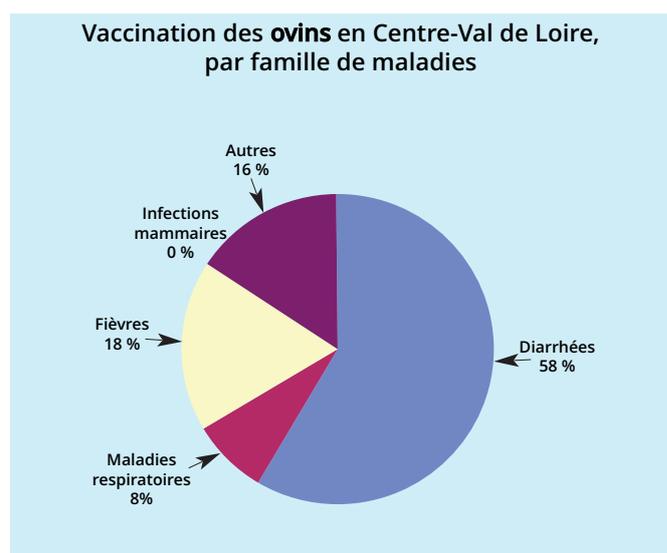
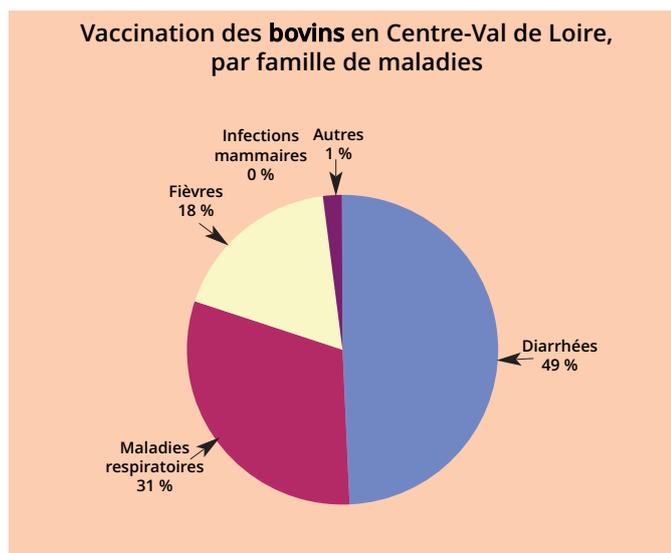
Plus du tiers des élevages qui vaccinent leurs volailles combine les vaccins via l'eau de boisson et via la pulvérisation, 29 % par l'eau de boisson uniquement et 26 % par pulvérisation seulement.

Les vaccins contre les diarrhées sont les plus courants dans les élevages herbivores : 49 % des vaccins chez les bovins, 58 % chez les ovins et 44 % chez les caprins. Viennent ensuite les vaccins contre les maladies respiratoires (pasteurellose, tuberculose, ...) et contre les maladies de fièvres (FCO, fièvre Q, ...). En bovins, les adultes sont plutôt vaccinés contre les diarrhées, en particulier les **vaches allaitantes**, du fait de l'importance de la santé du veau à naître. Les vaccins contre les diarrhées représentent plus de 80 % des vaccins pratiqués sur celles-ci. Pour les vaches laitières, les vaccins contre les maladies respiratoires prédominent (52 % des vaccins), devant les diarrhées et les fièvres. Ayant souvent bénéficié de la protection contre les diarrhées lors de la vaccination de leur mère, les **bovins de moins de 8 mois** sont vaccinés contre les maladies respiratoires. La fièvre catarrhale ovine

(FCO) rendant obligatoire la vaccination pour l'exportation, les autres bovins de boucherie, principalement des **brou-tards**, ont le taux le plus élevé (37 % des vaccins).

Les **agneaux** sont vaccinés principalement contre les diarrhées (80 % des vaccins). Les **agnelles** reçoivent une part non négligeable de vaccins contre les fièvres (20 % des vaccins), du fait des risques d'avortement. Les vaccins des **bre-bis nourrices** concernent les diarrhées pour 44 % d'entre eux, afin de prémunir leur descendance, et un quart concerne les fièvres, afin de limiter les avortements.

La moitié des vaccins destinés aux **chèvres** est contre les diarrhées, et respectivement 17 %, 18 % et 7 % sont contre les maladies respiratoires, les fièvres et les infections mammaires. Les vaccins des **chevrettes** contre les maladies respiratoires et les fièvres sont légèrement plus courants que pour les chèvres : 27 % et 20 % respectivement. Ceux contre les diarrhées sont cependant les plus répandus (39 % des vaccins prodigués).



Quand la maladie survient

■ Les parasites

Les parasites gênent les animaux, provoquent douleur, maladie, voire la mort. Les parasites internes ou externes sont nombreux : douves, ténias, strongles, coccidies, poux, tiques, acariens, sarcopte provoquant la gale,... Non maîtrisés, maladies et mal-être animal entraînent des baisses de production et des problèmes de reproduction.

Prendre la décision de traiter, un acte mûrement réfléchi L'éleveur d'herbivores prend principalement la décision de traiter les animaux en fonction de son observation des animaux et de son expérience alors que la consultation d'un vétérinaire est prioritaire pour les éleveurs de volailles.

Les bulletins d'alerte épidémiologique et la consultation du carnet sanitaire sont très rarement cités parmi les sources d'information et jamais comme source principale de décision. L'avis des fournisseurs ou de techniciens indépendants est plus souvent pris en compte chez les éleveurs de volailles que chez les éleveurs d'herbivores.

Traitement généralisé en ovins contre les parasites internes Seuls 2 % des élevages ovins n'utilisent pas en 2015 de traitements pour les parasites internes, contre 11 % en bovins et 43 % en caprins. 86 % des élevages ovins en utilisent régulièrement. Les ovins broutent plus ras que les autres herbivores alors que les principales larves infestantes se trouvent sous les 5 premiers centimètres d'herbe. Les éleveurs ovins traitent principalement par voie orale, tandis que les éleveurs bovins partagent entre traite-

ments cutanés et traitements par voie orale.

Un gros tiers des élevages régionaux de volailles n'utilise pas d'anti-parasites internes, comme l'ensemble des élevages métropolitains, mais leur usage est moins régulier que dans l'ensemble des élevages nationaux. Les élevages avicoles dans lesquels les poules ont accès à un parcours traitent plus fréquemment contre les parasites internes : les animaux sont plus exposés à ce type d'infestation.

Bovins et ovins plus fréquemment traités contre les parasites externes En Centre-Val de Loire, élevages ovins ou bovins traitent plus régulièrement contre les parasites externes que l'ensemble du territoire national.

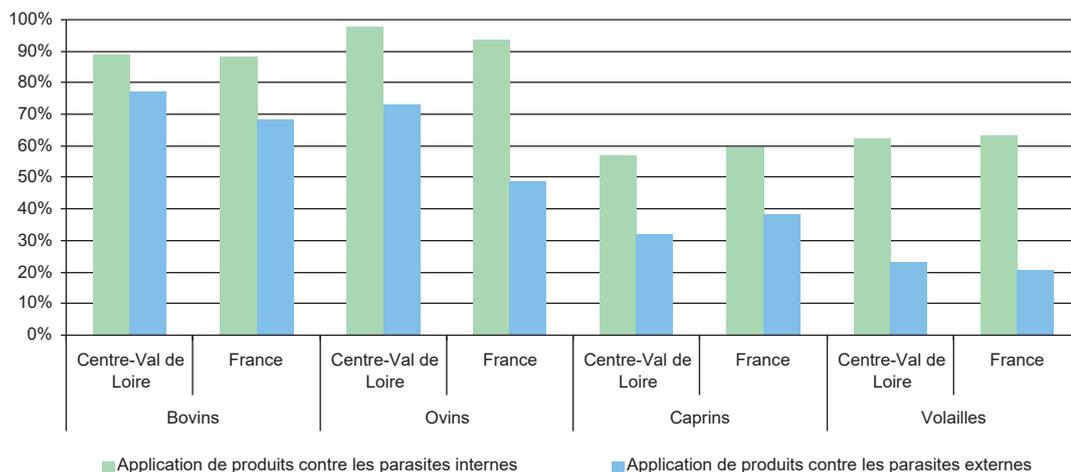
55 % des élevages bovins traitent régulièrement (42 % en moyenne métropolitaine), ce qui place la région au premier rang pour ces traitements. L'application de produits par voie cutanée est largement majoritaire (84 % des élevages qui traitent), suivie par la pulvérisation (12 %). Avec 52 % des élevages **ovins**, la région se classe au deuxième rang, derrière le Grand-Est. La pulvérisation dans les élevages ovins est plus fréquente que chez les bovins, l'utilisation de

pipettes l'est moins, même si elle est la méthode la plus courante. Le traitement par baignade est réservé aux ovins, même si cette pratique est minoritaire (5 % en région).

Les traitements contre les parasites externes sont un peu moins courants en caprins que sur le troupeau national : 17 % traitent régulièrement en région, contre 21 % en France entière, et pour les 3/4, par voie cutanée (pipettes).

Les parasites externes font l'objet de traitements dans à peine un quart des élevages de **volailles** régionaux. 19 % des élevages ont recours à la pulvérisation, 4 % utilisent l'eau de boisson et 3 % d'autres moyens.

Part des exploitations traitant leur cheptel contre les parasites, internes et externes, par espèce



Des antibiotiques seulement en cas de problème

L'usage d'antibiotiques est courant dans les élevages, mais les éleveurs traitent très rarement tous les animaux d'un lot quand seuls quelques animaux sont malades. La quasi-totalité des élevages régionaux ne traitent jamais l'ensemble de leur cheptel en prévention (94 %, 95 % et 91 % pour les bovins, ovins, caprins, respectivement). Les antibiotiques sont réservés aux animaux malades quand survient la maladie.

Les rares éleveurs qui traitent par antibiotiques l'ensemble du troupeau dès la moindre suspicion le font prioritairement pour limiter le risque de contamination en bovins et caprins et pour maintenir la production en ovins. La réalisation d'antibiogrammes¹ n'est pas très répandue, sauf dans les élevages de volailles (systématique pour 55 % des élevages avicoles régionaux).

Les traitements complémentaires, un usage pas si marginal

Plus courants dans les élevages bio, les traitements complémentaires ou alternatifs sont néanmoins utilisés dans près de 40 % des élevages caprins, dans plus d'un tiers des élevages de volailles et dans 22 % des élevages bovins. Les élevages ovins sont moins concernés (16 %). On retrouve les mêmes ordres de grandeur au niveau national.

Les élevages bovins et caprins régionaux mettant en œuvre ces types de traitement pratiquent plus couramment l'homéopathie, puis la phytothérapie, avant la combinaison d'homéopathie et de phytothérapie.

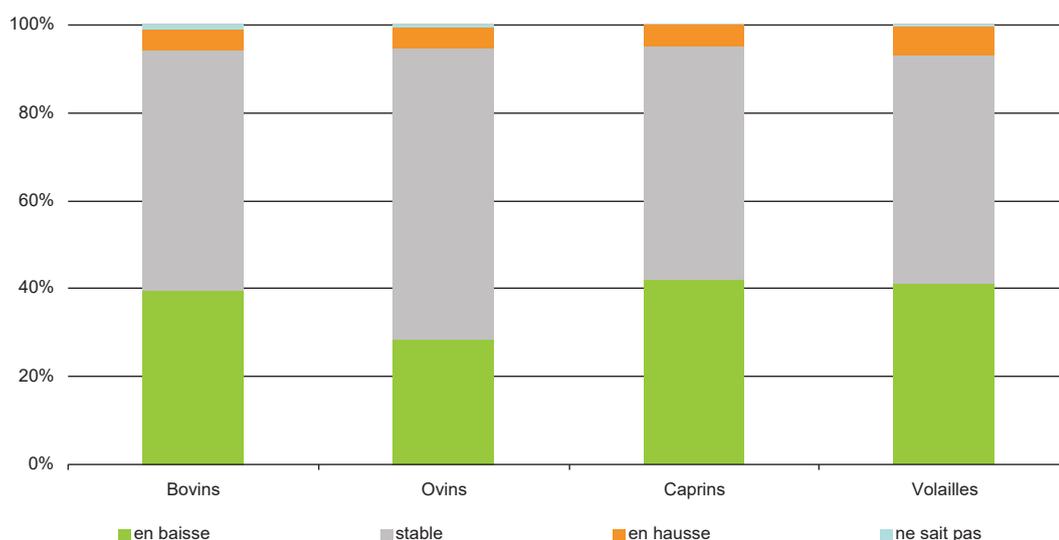
Volailles et ovins recourent les plus souvent à la phytothérapie, puis à l'homéopathie et enfin à la combinaison des deux. L'aromathérapie est peu courante en Centre-Val de Loire.

La réduction des produits vétérinaires préoccupe

En région, 62 % des élevages bovins, 61 % des troupeaux caprins et de volailles et 48 % des élevages ovins ont des pratiques visant à réduire les produits vétérinaires, soit des taux inférieurs de 10 points aux autres régions françaises. Le motif le plus couramment évoqué est la réduction des coûts de production, en particulier dans les élevages bovins, suivis par le bien-être des animaux (première

motivation en ovins et caprins) et la limitation du risque de résistance aux traitements. L'attente des consommateurs est plus présente dans les réponses des éleveurs de volailles (31 % le citent, contre 14 à 17 % dans les autres élevages). Les éleveurs qui considèrent avoir mis en œuvre des pratiques pour réduire l'utilisation de produits vétérinaires sont ceux qui ont le plus le sentiment d'y avoir moins recours.

Évolution ressentie par l'éleveur du recours à la médication



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

⁽¹⁾ Cette technique permet de tester la réaction d'une bactérie à différents antibiotiques afin de faire le meilleur choix de traitement.

Méthodologie de l'enquête :

L'enquête Pratiques d'élevage 2015 est une enquête nationale menée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. En Centre-Val de Loire, elle concerne tous les élevages de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles mais exclut les porcins. Elle s'inscrit dans la suite de l'enquête « bâtiments d'élevage » datant de 2008, en élargissant les thématiques. Ainsi, celle-ci apporte des informations actualisées sur les bâtiments d'élevage, mais aussi sur les pratiques des éleveurs dans différents domaines, tels que l'alimentation, la biosécurité, la santé et le temps passé par les exploitants pour s'occuper de leurs animaux.



Le questionnaire est organisé autour des thématiques suivantes :

- ▶ données de cadrage sur l'exploitation,
- ▶ conditions de logement des animaux,
- ▶ gestion des effluents,
- ▶ alimentation des animaux,
- ▶ pratiques sanitaires,
- ▶ bien-être animal,
- ▶ main-d'œuvre.

L'unité enquêtée est une exploitation agricole détenant un élevage d'une espèce donnée (bovins, ovins, caprins, volaille de chair, poules pondeuses), avec un effectif minimum pour l'une au moins de ces espèces. Ces seuils d'effectifs sont déterminés afin de ne retenir que les exploitations « professionnelles » :

- ▶ bovins : au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins (Pour mémoire, en 2008, les exploitations enquêtées détenaient au moins 10 vaches laitières ou 5 vaches nourrices ou un total de 30 bovins).
- ▶ ovins : au moins 25 brebis ou 100 ovins
- ▶ caprins : au moins 25 chèvres ou 100 caprins
- ▶ volailles : au moins 5 000 poules pondeuses ou 4 000 capacités équivalents poulets (avec la convention 1 dinde = 1,5 poulet).

La stratification pour la sélection des élevages repose sur les variables suivantes :

- ▶ le département de localisation de l'élevage,
- ▶ le type d'élevage dominant : vaches laitières, vaches allaitantes, engraissement de veaux de boucherie ou engraissement de jeunes bovins, ovins viande, ovins lait, ovins atypiques, caprins lait, caprins atypiques, poules pondeuses et volailles de chair,
- ▶ la classe de taille des effectifs de l'espèce enquêtée (classes de taille spécifiques pour chaque département).

Cette publication exploite plus particulièrement les données portant sur les pratiques sanitaires et le bien-être animal dans les exploitations d'élevage. 412 exploitations bovines du Centre-Val de Loire ont été interrogées dans le cadre de l'enquête (Cher, Indre et Indre-et-Loire), ainsi que 196 exploitations ovines (Cher et Indre), 222 élevages caprins (Cher, Indre, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher) et 149 élevages de volailles (Loir-et-Cher et Loiret).

Pour en savoir plus :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-d-elevage/enquete-pratiques-d-elevage-en/>



Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cédex 1
Tél : 02 38 77 40 60 - Fax : 02 38 77 4 .69
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf-centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de publication : Christine GIBRAT
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédacteur : Gaëtan BUISSON
Secrétaire de rédaction : Audrey ODDOS
Composition : Florence FAURE
Crédits photo : ©Xavier Remongin/Min.Agri.Fr
©Draaf Centre-Val de Loire

Prix : 2,50 €
ISSN : 2496-5545
Dépôt légal : à parution
Parution : Janvier 2019

